



Préavis N° 5/2026 relatif à une demande de crédit de CHF 251'365.00 TTC pour le remplacement de la conduite d'eau des sources de la Bosse et du Tourex au Chemin de la Combe des Vaux à Gilly

Commission Technique

Au Conseil Intercommunal du SIDERE

Rapport de la Commission Technique (CoTech) du Conseil Intercommunal chargée d'étudier le préavis n° 5/2026.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

La Commission Technique du SIDERE s'est réunie le jeudi 4 juin 2026 dans les locaux du SIDERE à Perroy.

Elle est composée comme suit :

Messieurs :	Graber Bernard	Président
	Chabloz Cédric	Membre
	Fillettaz Alain	Membre
	Mani Robin	Membre (excusé)
	Tschudin Jacques	Membre

Sont également présents M. François Delafoge président du CODIR, M. Francis Mondoux membre du CODIR, Mme Maud Bauduret cheffe de service, ainsi que la CoFin.

Après les salutations d'usage, le préavis nous a été présenté par MM. Francis Mondoux et Mme Maud Bauduret, ces derniers ont répondu clairement aux nombreuses questions de la CoTech. Nous avons ainsi pu débattre en toute connaissance de cause.

1. Romande Energie a besoin de poser un nouveau câble dans ce secteur.
2. En préparant le chantier, Romande Energie a découvert notre conduite à plusieurs emplacements, car elle est par endroit à côté du câble existant.
3. Quelques fuites sont apparues et en regardant de plus près, cette conduite de plus de cent ans commence à ressembler plus à un tuyau de drainage (plus de 40 fuites sur 1 km) qu'à une conduite d'eau.
4. La source de la Bosse donne un débit d'environ 70 litres/minute soit 100,8 m3/jour et alimente le réservoir de la Combe des Vaux.
5. Il a été convenu de partager les frais de la fouille 50/50 avec Romande Energie et de procéder au plus vite aux travaux à condition que le Conseil intercommunal accepte ce préavis lors de la séance du 25 juin 2026.

Remarque de la CoTech

La commission technique n'a aucune objection à la réalisation de ces travaux. Ces travaux prévus courant automne 2026, justifie l'urgence d'une décision du Conseil intercommunal.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission Technique vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, d'accepter le préavis 5/2026 tel que présenté.

Gilly, le 25 juin 2026

Au nom de la Commission Technique.

Le Président :

Bernard Graber

Les Membres :

Robin Mani

Cédric Chabloz

Le Rapporteur :

Jacques Tschudin

Alain Fillettaz